

CISION CODE 63  
PLUS SERVICE AUX HEBDOS  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales*

## **Le gouvernement du Québec accorde plus de 4,2 M\$ à New Richmond**

**New Richmond, le 12 juillet 2024.** – Au nom de la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, M<sup>me</sup> Maïté Blanchette Vézina, ainsi que la députée de Bonaventure, M<sup>me</sup> Catherine Blouin, sont fières d'annoncer qu'une somme de 4 283 680 \$ a été accordée à la Ville de New Richmond pour divers travaux, dont la construction d'un garage municipal.

Ce nouveau bâtiment, construit sur deux niveaux, aura une superficie approximative de 1 140 mètres carrés. Le projet comprend notamment l'aménagement d'une aire de garage avec dix portes, huit baies de stationnement, des bureaux, des espaces d'entreposage et une cuisinette.

L'aide financière permettra également la rénovation du garage municipal existant en vue de le transformer en entrepôt, ainsi que le remplacement de l'abri à abrasifs. L'ancien garage sera ainsi agrandi pour permettre l'ajout d'une porte et l'aménagement d'une salle de rangement. Le nouvel abri à abrasifs, de type dôme, aura une superficie d'environ 180 mètres carrés et sera construit sur une base de béton.

### **Citations :**

« Les infrastructures d'une municipalité ont une incidence directe sur la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens. Ce soutien de plus de 4,2 millions de dollars de notre gouvernement contribuera à la réalisation de travaux nécessaires au maintien des services offerts par la Ville de New Richmond. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées, de près ou de loin, dans la concrétisation de ce projet. »

*Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

« Notre gouvernement est fier d'être un partenaire dans la réalisation des projets provenant des municipalités de partout au Québec. L'investissement dont il est question ici est important pour la région de la Gaspésie. Ces nouvelles installations vont permettre de répondre aux besoins de la Ville de New Richmond en matière d'infrastructures municipales, notamment avec la construction de ce garage qui était attendu par la communauté. »

*Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*

« Je suis très heureuse de voir la concrétisation matérialisation d'un autre projet très attendu à New Richmond, qui verra le jour grâce au PRACIM, un programme qui s'adapte aux besoins et aux réalités des régions. Notre gouvernement réaffirme sa volonté d'améliorer la qualité des milieux de vie dans notre région. Ces investissements font une réelle différence, et je partage la fierté de toutes les personnes qui contribueront à la réalisation de ce garage municipal! »

*Catherine Blouin, députée de Bonaventure*

« Je suis très fier de voir le projet de garage municipal se concrétiser enfin. Ce projet était un élément important de notre plan d'action stratégique 2022-2025. Nous y travaillons depuis plusieurs années. Nous disposerons dorénavant de l'infrastructure nécessaire pour entretenir et entreposer adéquatement la totalité de nos équipements, rendant ainsi nos activités plus efficaces. »

*Éric Dubé, maire de New Richmond et préfet de la MRC de Bonaventure*

#### Faits saillants :

- L'aide financière provient du [Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\)](#), qui est issu du [Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2024-2034](#). Celui-ci prévoit des investissements de plus de 7,1 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Le PRACIM vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux.
- Le soutien comprend une bonification de 5 % qui est accordée aux municipalités de moins de 25 000 habitants qui se [regroupent dans le cadre d'un projet de mise en commun de services pour concrétiser leurs projets de bâtiments à vocation municipale ou communautaire](#) afin d'améliorer les services à leur population.

#### Liens connexes :

Pour en savoir plus sur les activités du MAMH, suivez-nous dans les médias sociaux :



[facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation](https://facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation)



[x.com/MAMHqc](https://x.com/MAMHqc)



[linkedin.com/company/ministere-des-affaires-municipales-et-de-l-habitation](https://linkedin.com/company/ministere-des-affaires-municipales-et-de-l-habitation)

– 30 –

#### Sources : Élodie Masson

Attachée de presse  
Cabinet de la ministre  
des Affaires municipales  
367 990-8017  
[Elodie.Masson@mam.gouv.qc.ca](mailto:Elodie.Masson@mam.gouv.qc.ca)

#### Information : Équipe des relations de presse

Direction des communications  
Ministère des Affaires municipales  
et de l'Habitation  
418 691-2015, poste 83746

#### Rachèle Leblanc

Attachée régionale  
Cabinet de la ministre  
responsable de la région de la  
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
418 392-9995